

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

DECISION DU MAIRE N°DEC_2023_102

OBJET : ACCEPTATION DE DON

LE MAIRE DE MONTBARD,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020.44 en date du 27 mai 2020 donnant délégation au Maire, alinéa n°9, en application de l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : d'accepter un don de la part des Gens du Voyage d'un montant de 150.00€